



L'informateur

6 - le 22 décembre 2010

Bonjour à tous,

Trois sujets :

1. Les souhaits
2. Les affaires
3. Les post-scriptum

Les souhaits

Ainsi, vous pensiez que vos administrateurs vous avaient oubliés. Mais voyons, comment le pourrions-nous. Le lac Clair, ses résidants, ses chevreuils et ses ours sont toujours présents à notre esprit. Alors, avant de parler affaires, recevez nos souhaits.

On vous souhaite une année pleine de douceur. Vous savez, la même douceur qu'on vient chercher au lac, quand on y arrive en larguant tout le brouhaha derrière soi et qu'on laisse l'esprit du lieu nous pénétrer subrepticement. Ahhhhhh...

On vous en souhaite une pleine de succès. Déjà, le fait d'être propriétaire au lac Clair est un succès. Le succès engendrant le succès, ça continuera, certainement. L'optimisme est au rendez-vous.

On vous en souhaite une pleine d'amour. Oh mais ici, vous allez devoir travailler. Car l'amour ça arrive tout seul mais ça part tout seul aussi. Faut travailler pour le conserver, pour le séduire au point qu'il vous aime, lui aussi et ne veuille plus partir. Ça c'est difficile... mais nos souhaits vont vous aider à réussir.

Il ne reste plus qu'à vous souhaiter un temps des Fêtes plein de rires, de bonne bouffe et de bon vin. Mais pas trop de cadeaux inutiles. Faut pas tomber dans le piège de la surconsommation, cette drogue de la société.

Joyeux Noël !

Les affaires

CA et Société ont continué les discussions. À travers les voyages des uns et les vacances des autres quelques papiers se sont faufilés. Puis la réunion initialement prévue pour

octobre a eu lieu, le 3 décembre. Nous avons soumis à la Société, par écrit, une proposition portant sur tous les points : barrage, route, sablière, etc. On a aussi discuté du contexte légal entourant le transfert, de l'Association à la future OBNL¹, des droits et obligations relatifs à nos contrats d'achat et des conditions s'y rattachant. À l'issue de la rencontre il était clair que :

1. Plusieurs aspects de la proposition ont été reçus favorablement par la Société.
2. La Société assume elle-même les démarches auprès du gouvernement et s'est notamment assurée du concours de SNC Lavalin pour :
 - a) la révision du statut du barrage (la « pelle ») à l'entrée du lac de sorte que ce statut soit beaucoup plus conforme à la réalité;
 - b) obtenir les autorisations de procéder à une remise en état des lieux conformément aux normes qui s'appliquent dans ces cas.

Le tout pourra être ensuite réalisé aux frais de la Société selon les devis qu'elle aura recus.

- c) Il en ira de même pour la consolidation du viaduc, coté ouest, au dessus de la décharge.
3. Sur d'autres points de la proposition, tant la Société que vos administrateurs ont des devoirs à faire. Il faut par ailleurs se souvenir que le chemin d'accès au lac n'appartient pas à la Société et que celle-ci a déjà été poursuivie en justice à quelques reprises en raison des travaux d'amélioration qu'elle avait effectués pour le bénéfice des résidants du lac. La Société et vos administrateurs ont par ailleurs convenu de discuter ensemble des ajustements qu'elle pourrait apporter à certains endroits du chemin de ceinture.
4. Par contre, ni la Société ni vos administrateurs ne voient d'obstacles majeurs sur lesquels les discussions pourraient achopper.
5. Nous aimerions conclure le tout en avril, ce qui permettrait à l'Association (l'OBNL) d'assumer la pleine gestion au moment où débutent à la fois sa nouvelle année financière et la saison 2011. Nous vous tiendrons bien entendu au courant de la progression du dossier.

Pour faciliter la transition, la Société nous informe qu'elle retiendra, à ses frais, les services du gardien Georges Gagné pour faire la liaison et assister le nouveau responsable que l'Association se propose d'engager.
6. La proposition, telle qu'approuvée par vos administrateurs, sera évidemment sujette à ratification par la majorité des propriétaires, réunis en assemblée.
7. La proposition sera communiquée à tous les propriétaires quelques jours avant la réunion nécessaire à sa ratification.

¹ OBNL – Organisme à But Non Lucratif, anciennement appelé OSBL – Organisme Sans But Lucratif.

Les post-scriptum

Vous serez intéressés de savoir que :

1. Il n'y a plus de terrains à vendre par la Société. Fini, tout est parti. À l'avenir, c'est uniquement le marché secondaire, la revente. Gare à la spéculation. Et surtout, que chaque vendeur s'assure que son acheteur soit bien au courant de ses obligations. Il ne faudrait pas qu'on se retrouve avec des «Ah ben, l'avoir su...».
2. La barrière demeurera ouverte durant tout le temps de Fêtes, histoire de permettre à vos cousins lointains de vous visiter, à l'improviste, en apportant le caribou. Mais évidemment, ça facilite aussi la vie des visiteurs désirés.

Allez, un peu de courage, Noël s'en vient !

Vos administrateurs